

tenue sous la présidence de Monsieur BESSE, assisté(e)
de Monsieur BARES et Monsieur DELOHEN, Conseillers
En présence de Monsieur VAUTERIN, Rapporteur public
Madame MERLET, Greffière

10 heures 30

01) DOSSIER N° 2404271 RAPPORTEUR: Monsieur Pierre BESSE

Titre de l'affaire OQTF 3 MOIS - Recours contre la décision du 1er juin 2023 portant refus de séjour et oqtf.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FODIL Abdelkadir	Maître CHAUMETTE Yann
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

02) DOSSIER N° 2404275 RAPPORTEUR: Monsieur Pierre BESSE

Titre de l'affaire OQTF 3 MOIS - Recours contre la décision en date du 1er mars 2024 portant rejet d'une demande de titre de séjour et oqtf.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Arlette Nicaise	Maître LECOMTE Anita
Défendeur	PREFECTURE DE LA MAYENNE	

03) DOSSIER N° 2404276 RAPPORTEUR: Monsieur Pierre BESSE

Titre de l'affaire OQTF 3 MOIS - Recours contre la décision en date du 1er mars 2023 portant refus de titre et oqtf.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Stéphane	Maître LECOMTE Anita
Défendeur	PREFECTURE DE LA MAYENNE	

10 heures 30

04) DOSSIER N° 2404489 RAPPORTEUR: Monsieur Pierre BESSE

Titre de l'affaire OQTF 3 mois - Renvoi par le TA d'Orléans de la requête tendant à l'annulation de l'arrêté du préfet de Maine-et-Loire du 16 mars 2024 portant obligation de quitter le territoire sans délai

Nom des parties

Demandeur Monsieur. Nizar

Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Représentants des parties

Monsieur . Nizar

Arrêté le 19/06/2025

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur BESSE, assisté(e)
de Monsieur BARES et Monsieur DELOHEN, Conseillers
En présence de Monsieur VAUTERIN, Rapporteur public
Madame MERLET, Greffière

09 heures 15

01) DOSSIER N° 2216049 RAPPORTEUR: Monsieur Mathieu BARES

Titre de l'affaire NATURALISATION

Nom des parties

Demandeur Monsieur . Ahmad

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Représentants des parties

Maître HOUCHET Noémie

02) DOSSIER N° 2211989 RAPPORTEUR: Monsieur Mathieu BARES

Titre de l'affaire Recours contre une décision implicite de rejet prise par la CNAC après recours administratif préalable obligatoire formé le 11 mai 2022 dont le CNAPS a accusé réception le 11 juillet 2022

Nom des parties

Demandeur SOCIÉTÉ DB SCHENKER FRANCE

Défendeur CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

Représentants des parties

Maître MOUTOUSSAMY Kris (Cour)

Arrêté le 19/06/2025

Le président du tribunal